L'ALBANAIS

Un territoire attractif où les paysages ruraux, à l'agriculture dynamique, sont soumis à une pression urbaine importante

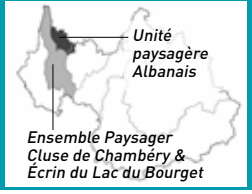

À PREMIÈRE VUE

Situé sur les contreforts nord-ouest du massif des Bauges et se tenant à distance du lac du Bourget par le massif de la Chambotte, l'Albanais connaît des dynamiques paysagères importantes. Lieu de résidence particulièrement prisé, ce territoire de campagne vallonnée offre un cadre de vie qualitatif à proximité des agglomérations voisines. Le paysage bâti est contrasté entre les tissus urbains des bourgs / hameaux historiquement diffus dans les collines et les zones pavillonnaires implantées récemment dans les pentes. Ce territoire est traversé par des axes de déplacement structurants formant un sillon où se concentrent l'habitat, les services et les activités économiques. Les paysages agraires sont structurés par les boisements et les vergers où les combes arborées et encaissées révèlent la présence de l'eau.

CONTEXTE PAYSAGER

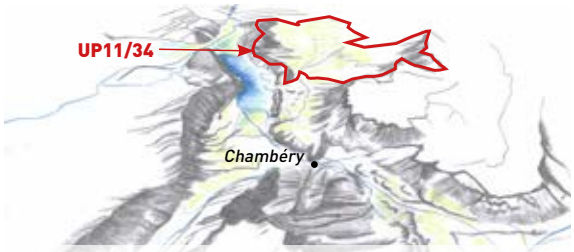

Source : Atlas paysages de la Savoie - EP Cluse Chambéry & Écrin Lac Bourget DDT 73.

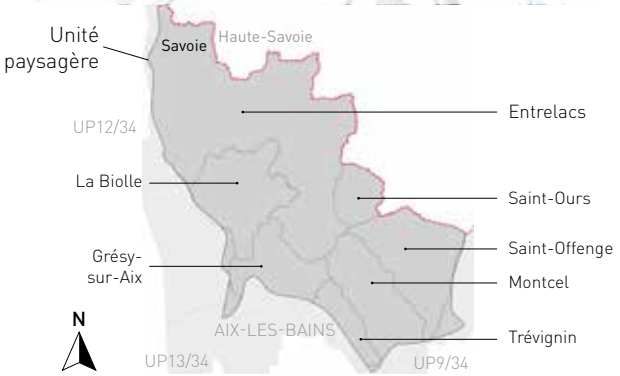

Repères paysagers

- Limite Département
- Limite de l'unité
- Reliefs et sommets structurants
- Cols aménagés (passage et basculement)
- Vallée du Sierroz

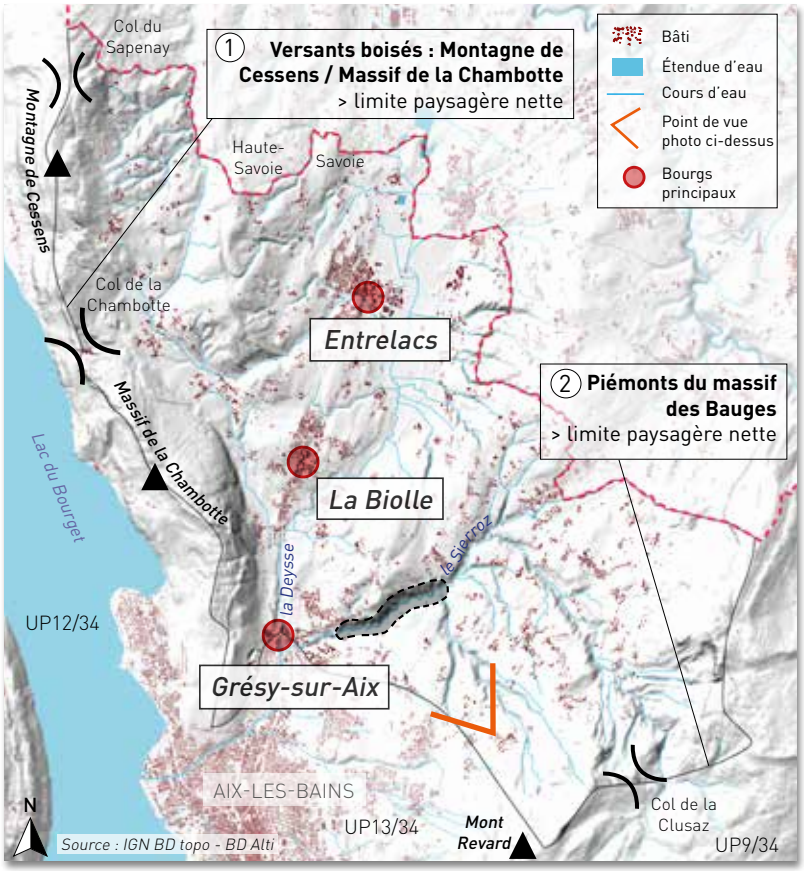

Un territoire au pied du massif des Bauges

© Michel Pères PNR du massif des Bauges

Des arbres remarquables isolés

© Passeurs Caroline Bellot

Une agriculture dynamique maintenant des paysages ouverts de prairies et de cultures

© Passeurs - Caroline Bellot

Des axes de communication majeurs propices au développement urbain (bâtis d'activités)

© Passeurs - Caroline Bellot

Des points de vue plongeants sur le lac du Bourget et ses abords

© Passeurs - Caroline Bellot

STRUCTURES PAYSAGÈRES, COMPOSANTES ET REPÈRES

Profil schématique Ouest / Est

STRUCTURES PAYSAGÈRES

Des **VERSANTS BOISÉS** délimitant ce territoire du lac du Bourget, à l'Ouest, et du coeur des Bauges, à l'est

Des **COLLINES AGRICOLES ET HABITÉES** ponctuées de bourgs et de hameaux groupés, caractérisées par des paysages agraires (vergers, prairies bocagères, cultures...) de plus en plus urbanisés. Des silhouettes villageoises étagées sur les versants et rythmant les paysages ouverts

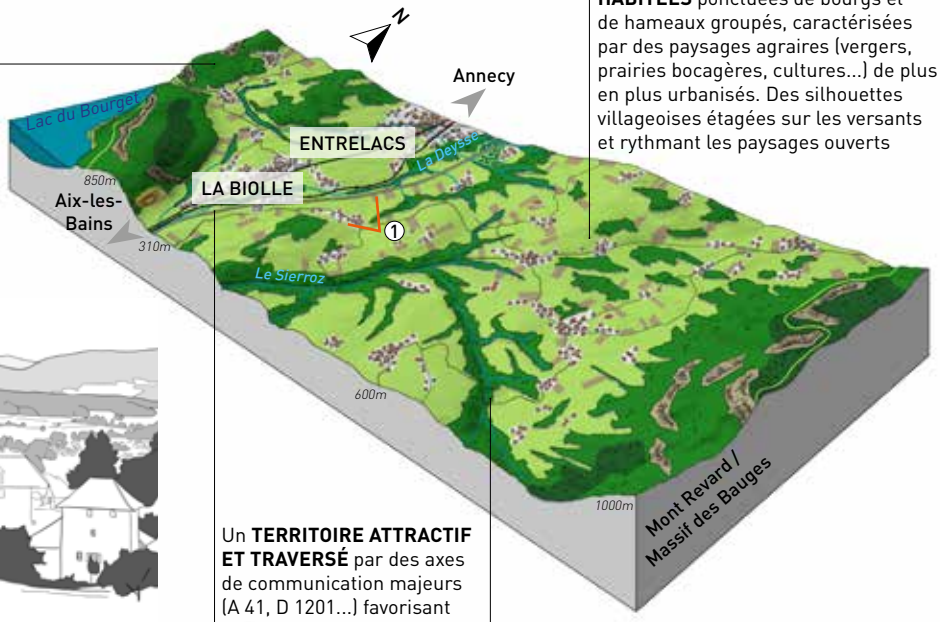

De fortes covisibilités villageoises entre les versants, où les bourgs et des hameaux, historiquement dispersés, sont ceinturés de vergers (Montcel).

Un **TERRITOIRE ATTRACTIF ET TRAVERSÉ** par des axes de communication majeurs (A 41, D 1201...) favorisant le développement urbain et l'implantation de bâtiments d'activités à proximité

Des **COMBES / VALLÉES ENCAISÉES ET BOISÉES** révélant la présence de l'eau sur le territoire

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

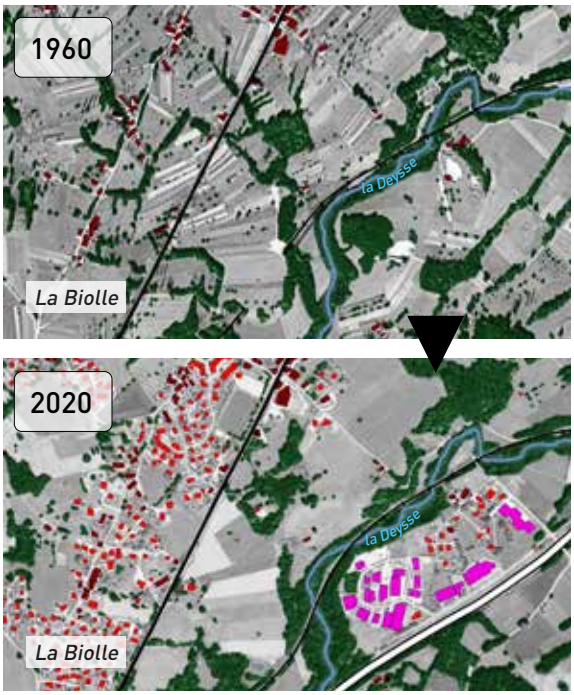

Développement urbain et création de l'autoroute A41

- Bâti existant en 1960
- Bâti apparu depuis 1960
- Bâti d'activité apparu depuis 1960
- Boisements
- D 1201
- A 41
- Voie ferrée

ENJEUX PAYSAGERS

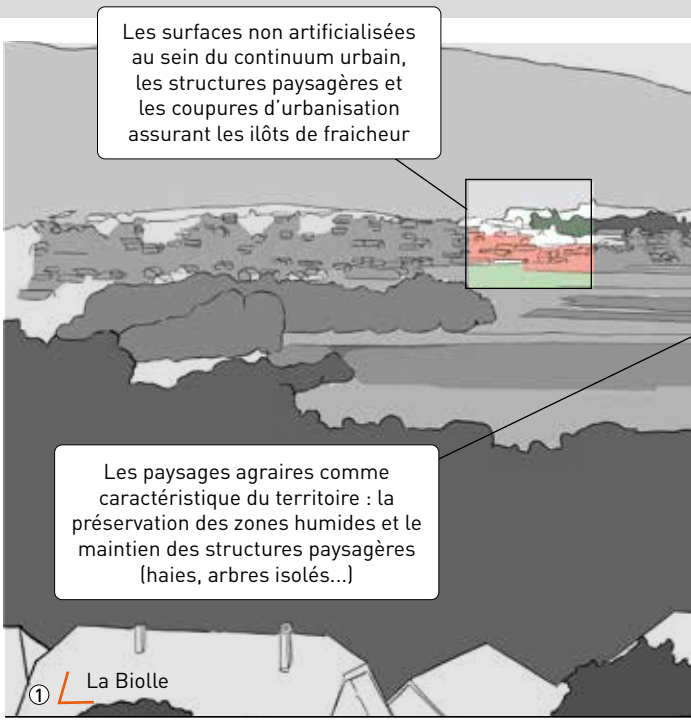

Des exploitations agricoles de taille importante et de nombreuses fruitières

La vallée encaissée du Sierroz comme porte d'entrée dans le territoire depuis Grésy-sur-Aix

Des prairies pâturées et ponctuées d'anciens vergers

Des cœurs de ville (Entrelacs, la Biolle) au trafic routier important et peu adaptés aux piétons

© Passeurs - Caroline Bellot

COMPOSANTES NATURELLES

- Falaises et rochers
- Boisements de feuillus (chêne, hêtre, charme, érable) et mixtes à dominance de feuillus
- Boisements de résineux (sapin, épicéa) et mixtes à dominance de résineux
- Étendues / cours d'eau et torrents

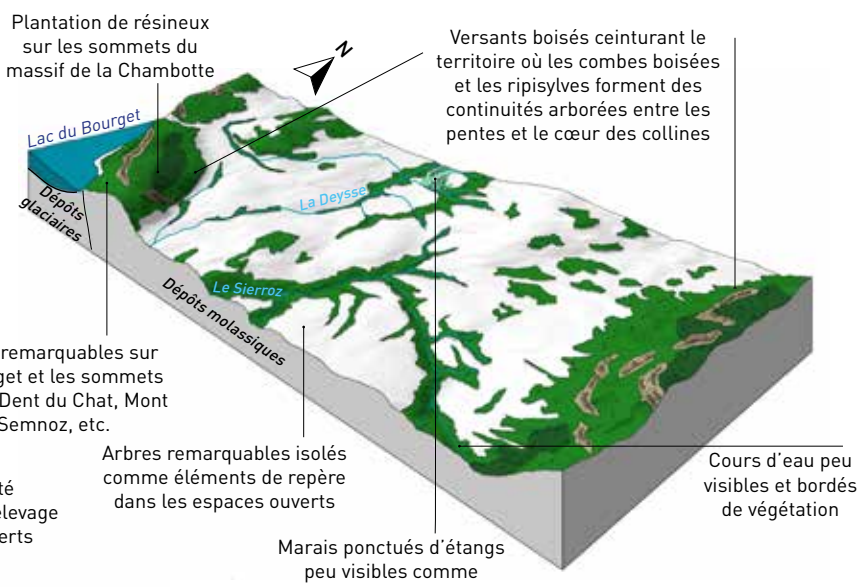

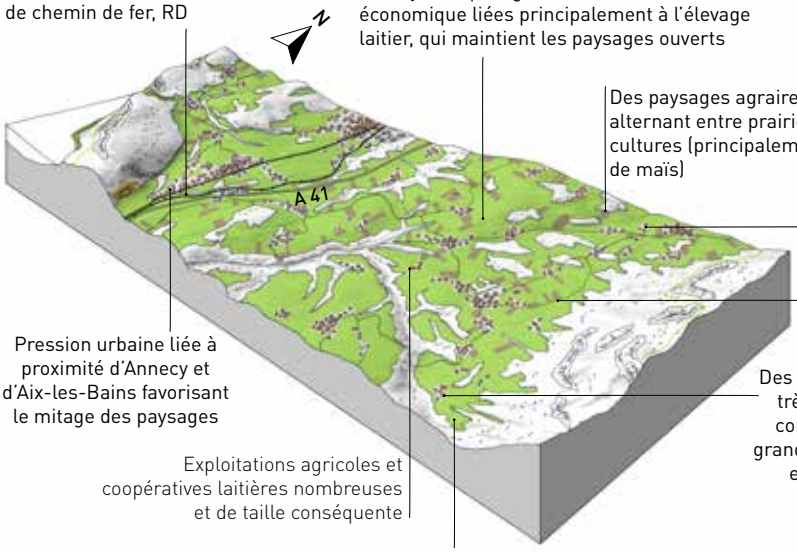

COMPOSANTES HUMAINES

- Espaces ouverts, prairies et vergers
- Cultures (céréales...)
- Bâti
- Autoroute, routes principales, voie ferrée

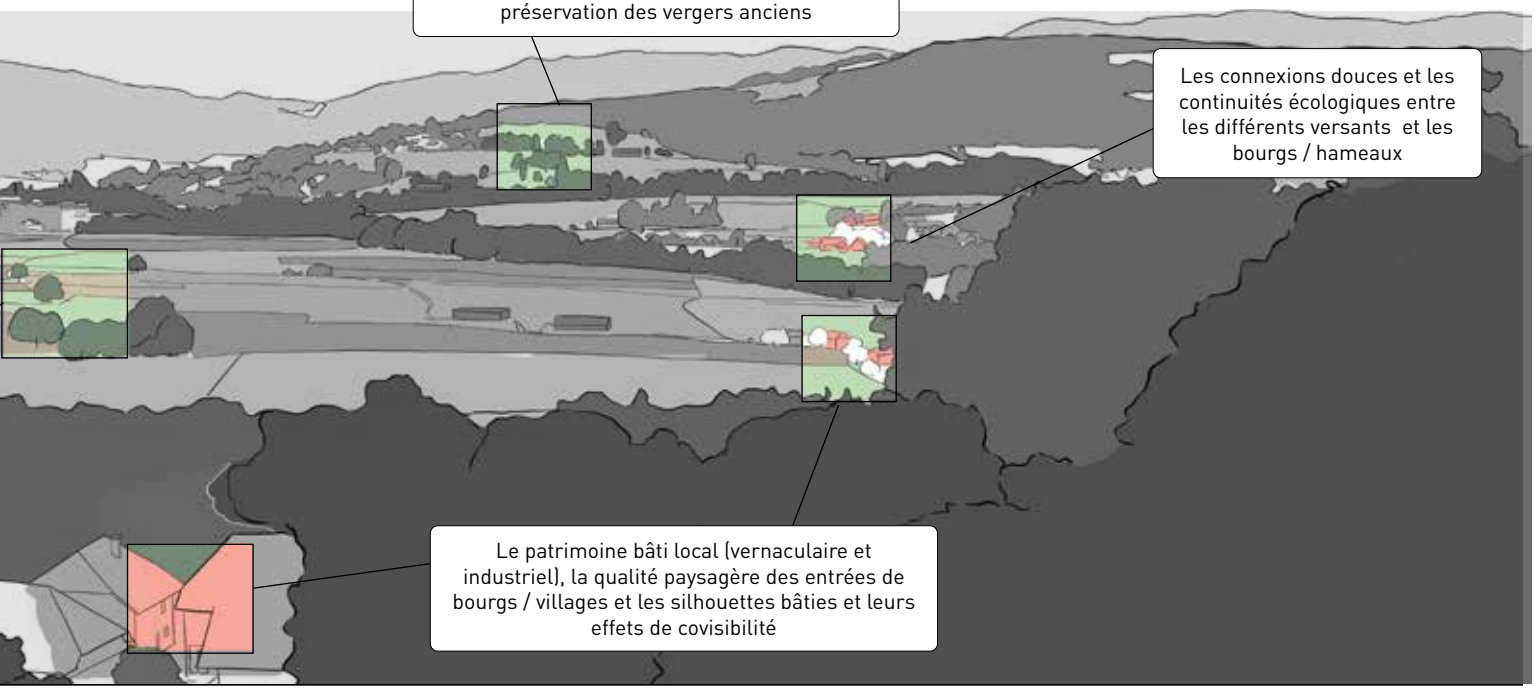

Des nouveaux quartiers pavillonaires dans la pente et en extension des villes © Passeurs - Caroline Bellot

Des développements urbains comprenant des petits collectifs autour des centres-bourgs (La Biolle) © Passeurs - Caroline Bellot

Réhabilitation d'une ancienne ferme au coeur d'un village (Saint-Ours) © CAUE 73

Habitat intermédiaire en bande à Epersy, de l'architecte Pierre RIEUSSEC © CAUE 73 - Isabelle Fournier

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont ***« la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie »***.
(art. 1, Convention européenne du paysage).
Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

> Secteurs prioritaires

Assumer le rôle de territoire «porte d'entrée» du PNR du massif des Bauges

Sites inscrits
À préserver, s'appuyer sur la réglementation

DES VERSANTS BOISÉS

Valoriser, aménager les routes balcons, belvédères comme entrées du PNR des Bauges

Maintenir et valoriser les milieux humides, marais et ripisylves comme coupures d'urbanisation, éléments constitutifs des corridors écologiques et spécificités paysagères

DES COLLINES AGRICOLES ET HABITÉES ET LES ABORDS DE L'A41 ET DE LA D1201

Préserver les paysages ouverts et rouvrir les paysages fermés
- Valoriser les anciens vergers et pallier l'enfrichement grandes unités agricoles

Restaurer les trames bocagères et conserver les abres isolés

Coupures paysagères
- Identifier, préserver et qualifier les « coupures vertes », assurant les équilibres écologiques (trame verte et bleue)

Requalifier les espaces publics
- Végétalisation, piétonisation, sécurisation et désimperméabilisation

Préserver et valoriser la lisibilité de la structure urbaine locale et des caractéristiques architecturales locales
- Préserver les tissus urbains traditionnels denses et le patrimoine bâti, et traiter les transitions espaces urbanisés / espaces naturels et agricoles
- Identifier et préserver les «coupures vertes»
- Limiter la multiplication des nouvelles constructions, le long des routes et sur les piémonts, et des zones d'activités dans la plaine
- Poursuivre la dynamique de réhabilitation des maisons anciennes selon les caractéristiques architecturales locales
- Valoriser les silhouettes bâties

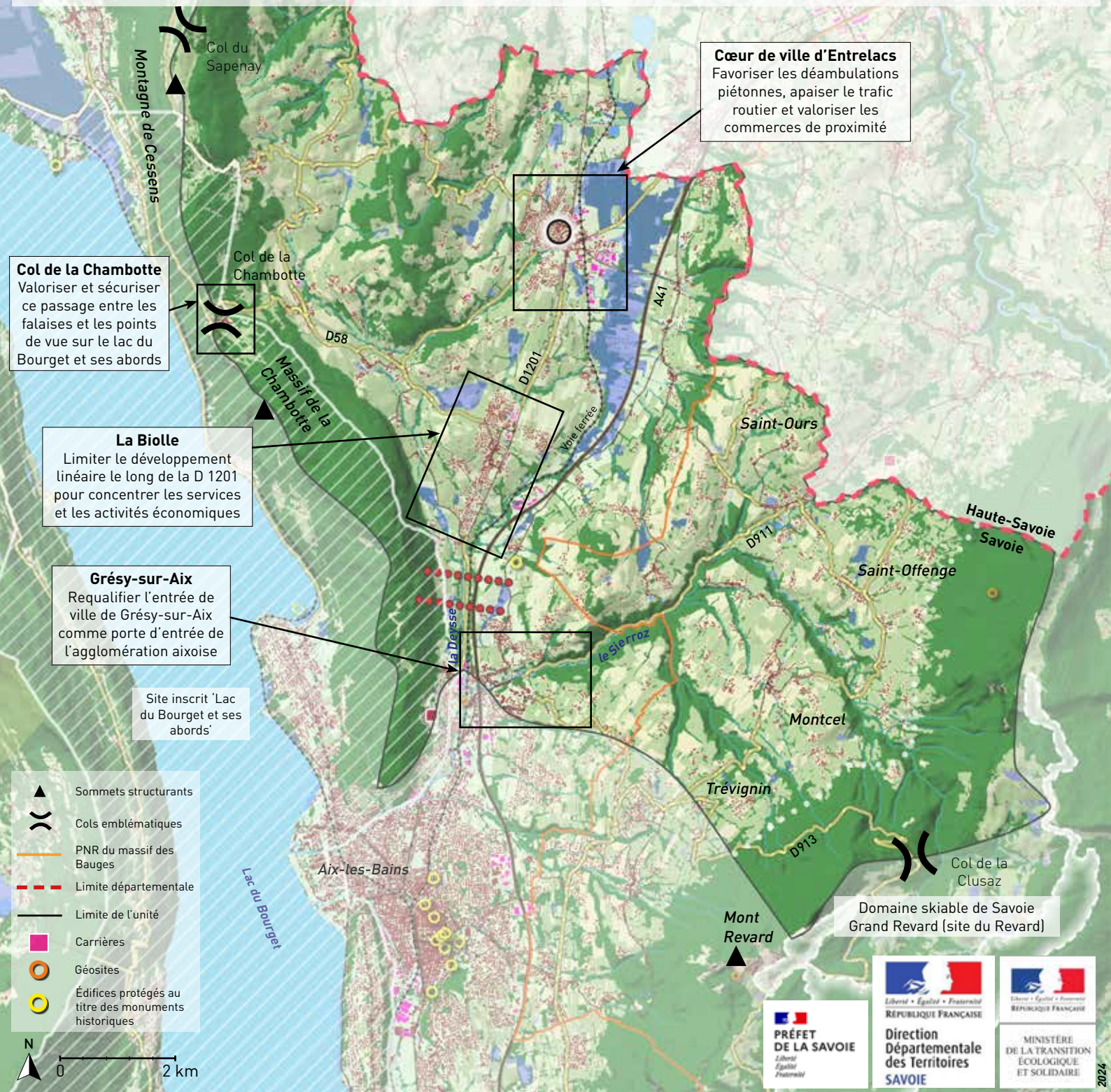

PRÉFET DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires
SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

2024